

Que se passe-t-il autour de la clinique Sainte-Marie ?

Comme dans chaque Inf'Osny, des nouvelles du pôle Santé.

La Maison médicale

Le permis de construire modificatif a été accordé le 17 février 2009 pour la construction d'une maison médicalisée rue Xavier Bichat.

Cet établissement, d'une surface de 2338 m² regroupera une **multitude de services médicaux et paramédicaux** : Cardiologie, Kinésithérapie, Podologie, Infirmierie, Stomatologie, Gastro-entérologie, Maison gériatrique, Maison du diabète, Psychologie, Angiologie, Dermatologie et Endocrinologie.

Afin d'accueillir les patients, 58 places de stationnement seront réalisées. Elles seront réparties en deux zones : l'une de 20 places et l'autre de 38 places.

La pose de la 1^{ère} pierre s'est déroulée le 18 mars dernier.

La clinique de soins de suite et de rééducation

Le permis de construire a été déposé le 8 janvier dernier pour la construction d'un établissement à vocation gériatrique, d'une surface de 5 548 m², pouvant accueillir 96 lits. Cet équipement se trouvera entre la crèche Babilou et la Maison médicale et sera



composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Les locaux communs seront répartis comme suit :

- **Rez-de-chaussée** : une tisanerie, un coin café, un restaurant et une cuisine
- **1^{er} étage** : une tisanerie, un coin lecture, un gymnase, une salle d'arthérapie et une salle d'ergothérapie
- **2^{ème} étage** : une tisanerie et une terrasse accessible.

71 places de stationnement sont prévues.



Christian Gourmelen, le Docteur Foulon, PDG de la clinique Sainte-Marie et Monique Hervé, suppléante d'Axel Poniowski lors de la pose de la 1^{ère} pierre de la Maison médicale.